

Vu l'art. 40 du règlement du 22 juillet 1806, portant que lorsqu'une partie se croira lésée dans ses droits ou sa propriété par l'effet d'une décision de notre Conseil d'État rendue en matière non contentieuse, elle pourra nous présenter une requête pour, sur le rapport qui nous en sera fait, être l'affaire renvoyée, s'il y a lieu, soit à une section du Conseil d'État, soit à une commission;

Vu toutes les autres pièces produites;

Considérant que toutes les formalités prescrites par la loi du 21 avril 1810, sur les mines, minières et carrières, ont été remplies;

Considérant qu'aux termes de ladite loi, l'arrêté attaqué du préfet n'est qu'un avis sur la demande en autorisation et non une décision susceptible d'appel;

Considérant que les réclamans n'élèvent aucune question de propriété sur la forge à fer du sieur Gour de Moure;

Considérant que s'ils se croient lésés par notre ordonnance du 12 janvier 1820, ils ne doivent pas se pourvoir par la voie contentieuse, mais qu'ils doivent s'adresser directement à nous pour demander la révocation de notre susdite ordonnance et préalablement le renvoi à tel comité ou tels commissaires qu'il nous plaira de nommer.

Notre Conseil d'État entendu,

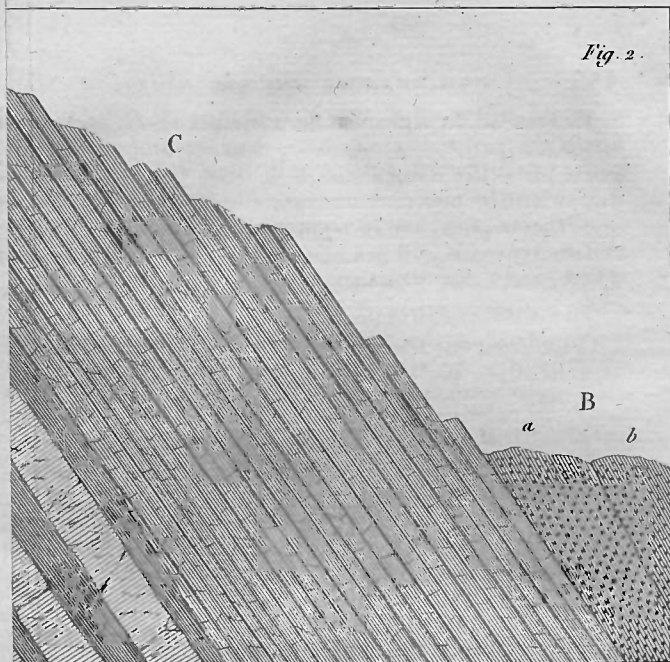
Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ART. I<sup>er</sup>. La requête des sieurs de Pujol et Vignier est rejetée, sauf à eux à se pourvoir devant nous dans les formes voulues et prescrites par l'art. 40 du règlement du 22 juillet 1806.

ART. II. Notre Garde des Sceaux, Ministre secrétaire d'État de la justice, et notre Ministre secrétaire d'État de l'intérieur sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution de la présente ordonnance.

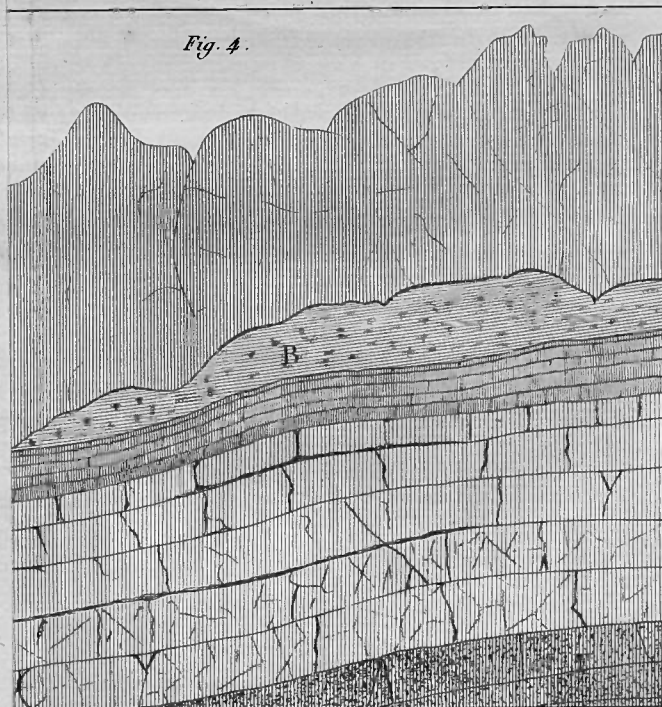
— 1820 —

Fig. 2.



dans le vallon de Cravignola à 36 Kil. au N.N.O. de la Spezia.

Fig. 4.



nala route de Bologne à Florence.

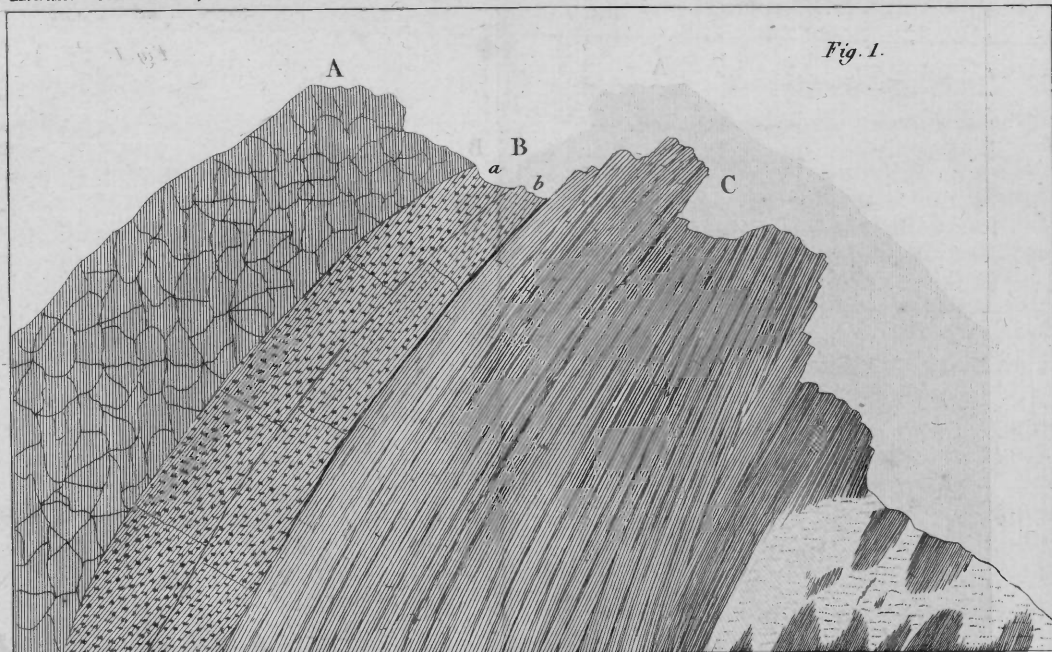


Fig. 1.

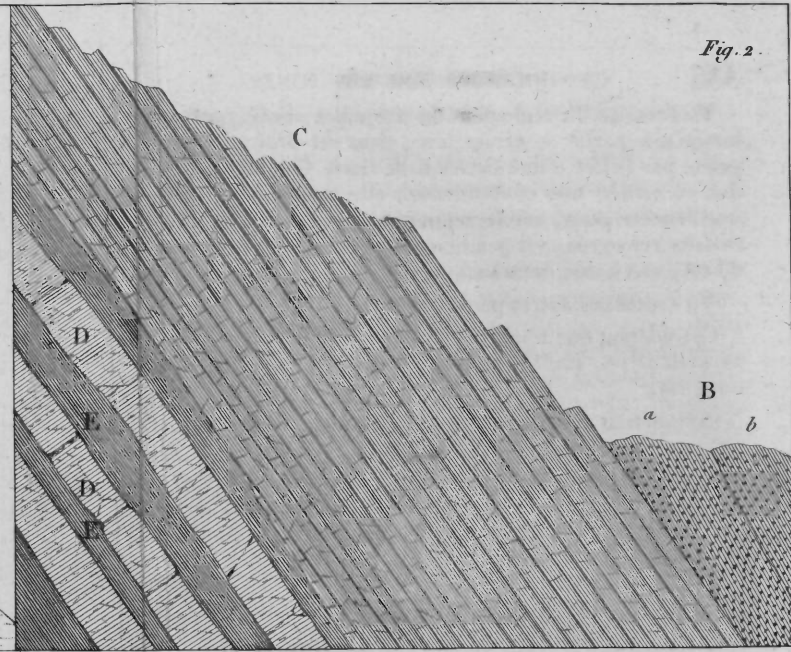


Fig. 2.

Superposition de l'Ophiolite A. des Euphotides B. du Jaspe C. du Calcaire compacte B. et du Schiste marneux E. dans le vallon de Cravignola a 36 Kil. au NNO. de la Spezia.

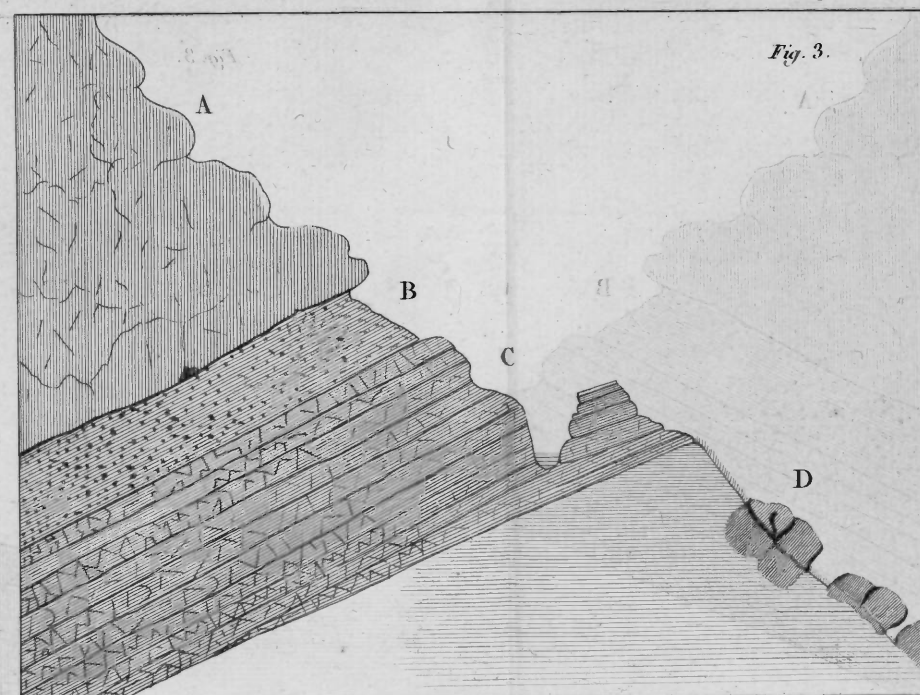


Fig. 3.

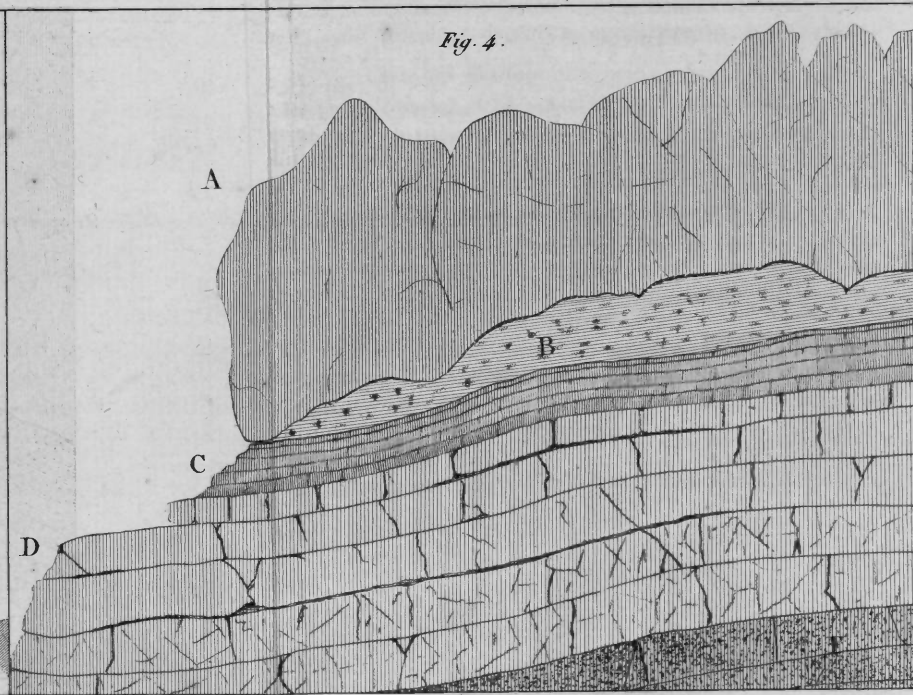


Fig. 4.

N.L. Rousseau, Sculp. Monte-ferrato au N.O. de Florence.

Au S. de Pietranala route de Bologne à Florence.

Fig. 2.

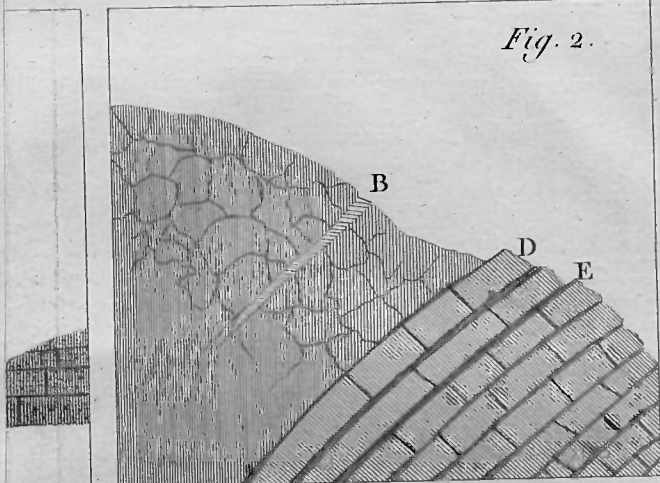
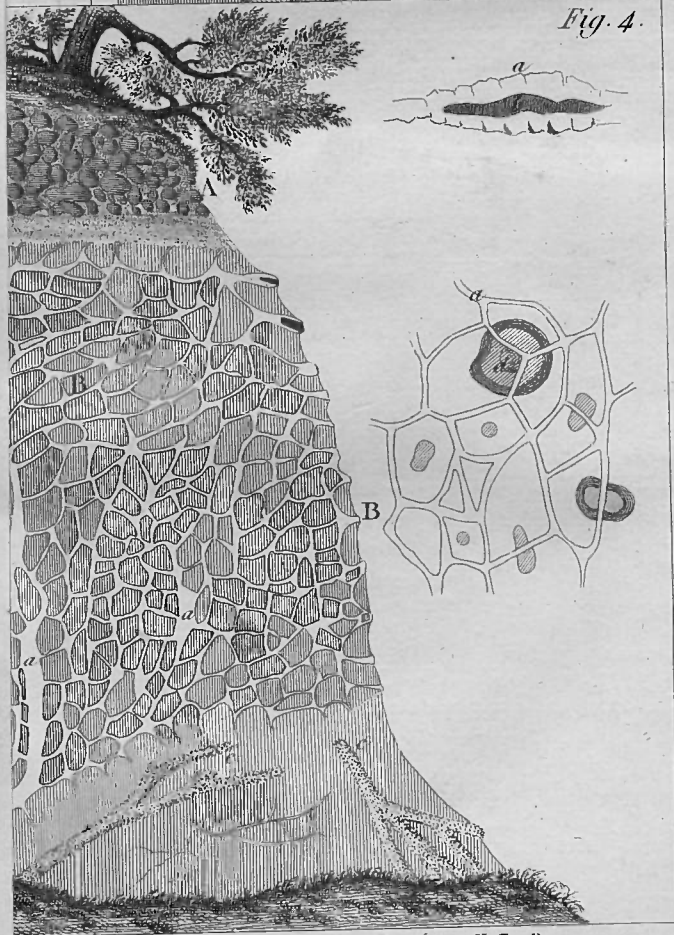


Fig. 4.



Gravé par N. L. Rousseau.

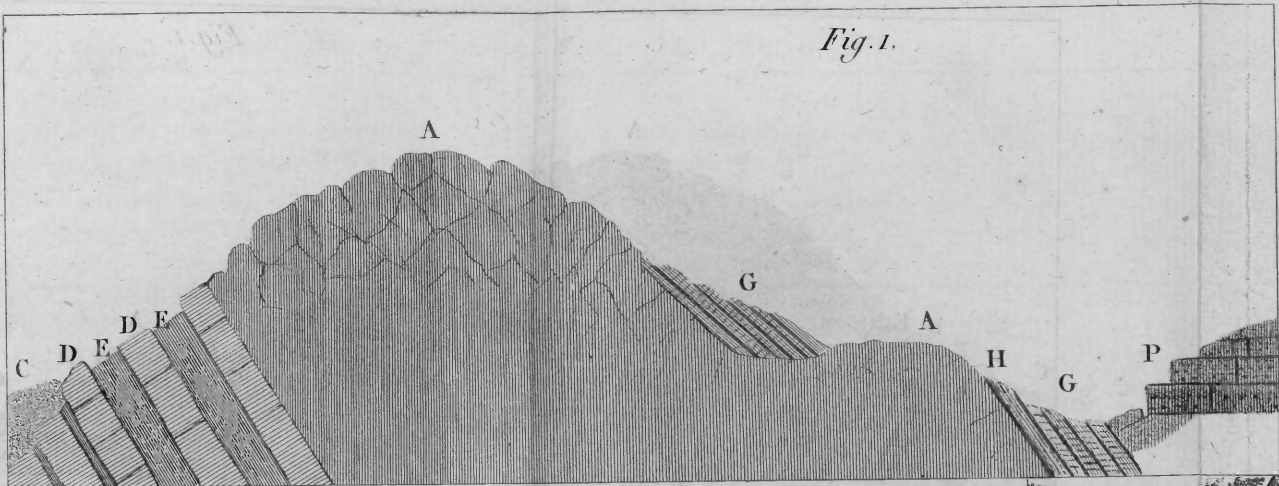


Fig. 1.

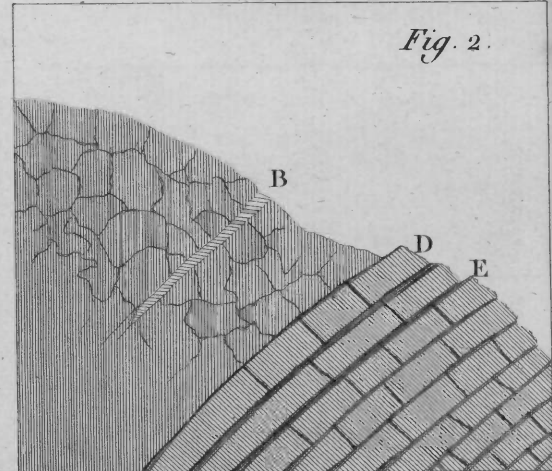


Fig. 2.

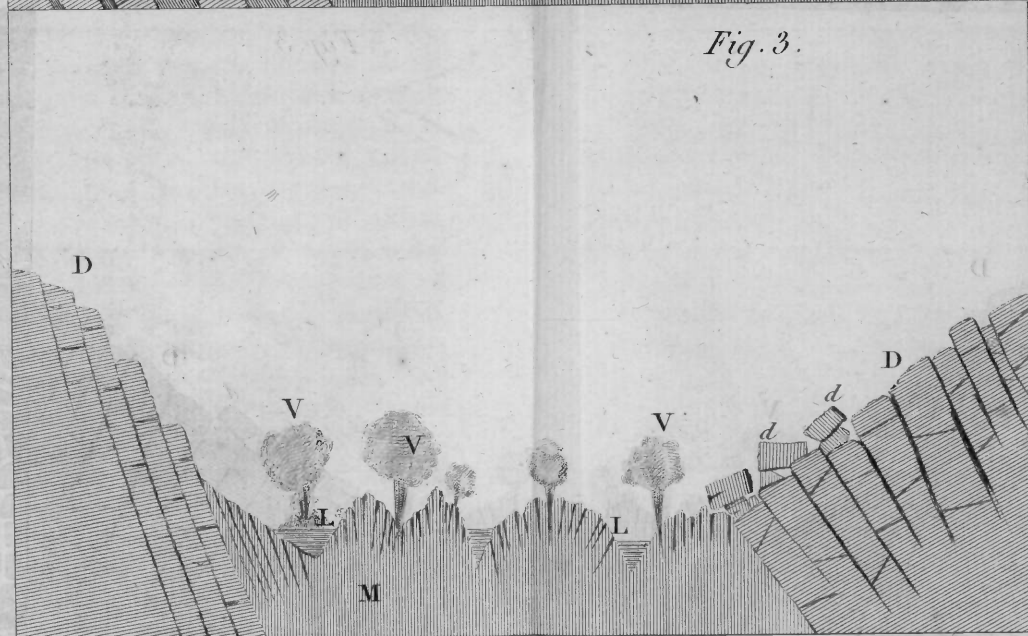


Fig. 3.

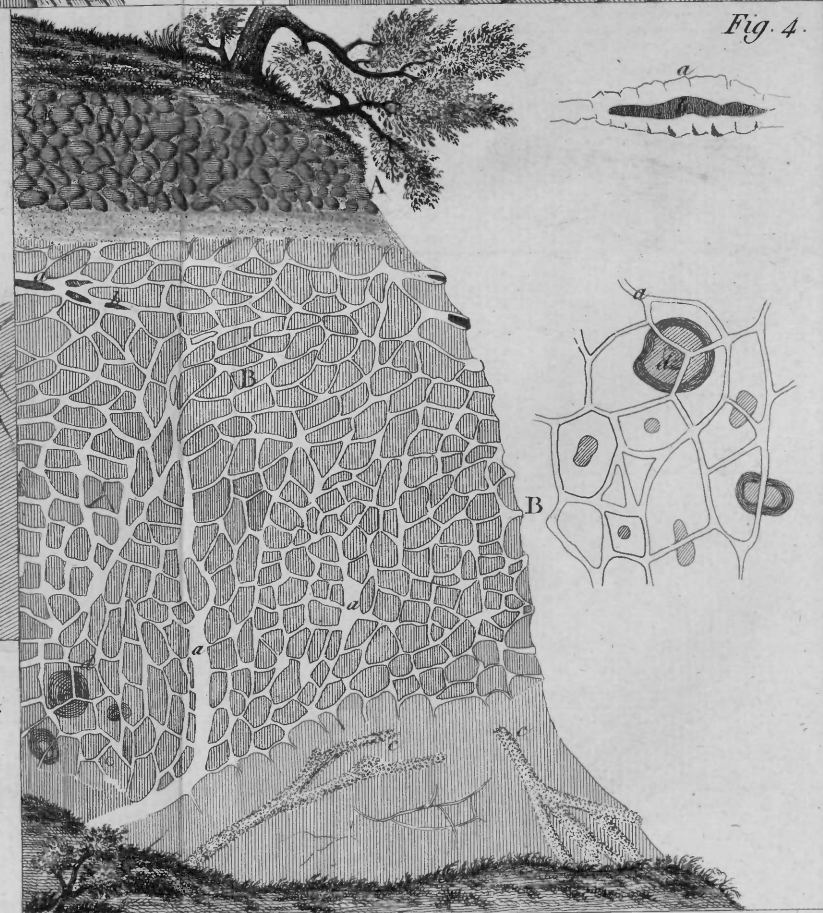


Fig. 4.

Fig. 1. 2. Disposition des Ophiolites et du Calcaire compacte, aux environs de Monte-cerboli.

Fig. 3. Indication de la disposition des Lagonis de Monte-cerboli.

Fig. 4. Magnesite de Castellamonte près Turin.